



Commune de
1609 Saint-Martin FR

**Assemblée communale ordinaire
du 30 mai 2016 à 20h15
à l'Auberge de la Croix Fédérale à Saint-Martin**

Présidence M. Gérard Buchs, Syndic

Présents 39 personnes (2 personnes sans droit de vote)

Secrétaire Mme Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire et il souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes. Il excuse M. Pascal Delessert, Conseiller communal, qui avait agendé des vacances avant son élection. Sont également excusés Messieurs Philippe Molleyres et Marc Piccand, membres de la commission d'aménagement et d'énergie, qui sont en répétition de musique en vue de la fête fédérale.

Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, il demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et prénom.

Nomination des scrutateurs :

- Pour les personnes assises côté Oron : M. Frédéric Sonney
- Pour les personnes assises côté Fiaugères + les membres du Conseil communal:
Mme Patricia Jörg

M. le Syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes.

L'assemblée compte 39 personnes dont 2 personnes sans droit de vote. Il s'agit de Mesdames Florence Genoud Bailat et Carole Savoy.

Majorité absolue : 19 voix

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, un envoi « tous-ménages » en date du 20 mai 2016 et une parution dans la Feuille Officielle, avec le tractanda suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée du 11 avril 2016**
2. **Mode de convocation des assemblées communales pour la période 2016 - 2021**
3. **Délégation de compétences au Conseil communal pour la période 2016 - 2021**
4. **Nomination de la commission financière pour la période 2016 - 2021**
5. **Nomination de la commission d'aménagement et d'énergie pour la période 2016 – 2021**
6. **Nomination de la commission des naturalisations pour la période 2016 - 2021**
7. **Nomination de l'organe de révision pour la période 2016 - 2017 - 2018**
8. **Investissement complémentaire : crédit d'étude pour assainissement bâtiments hors zone secteur « Le Froumi »**
 - 8.1 Présentation
 - 8.2 Rapport de la commission financière
 - 8.3 Approbation
9. **Investissement complémentaire : équipement informatique pour le Conseil communal**
 - 9.1 Présentation
 - 9.2 Rapport de la commission financière
 - 9.3 Approbation
10. **Divers**

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté.

1. Procès-verbal de la séance du 11 avril 2016

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

Remarque ou question : aucune

Votation à mainlevée

OUI	: 37
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté.
Florence Genoud Bailat est remerciée pour la rédaction de ce document.

2. Mode de convocation des assemblées communales pour la période 2016- 2021

Selon l'art. 12 de la loi sur les communes, l'assemblée communale est convoquée au moins dix jours d'avance par avis dans la feuille officielle, par un affichage au pilier public, ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire tous-ménages ou d'une convocation individuelle.

Jusqu'à ce jour les assemblées communales ont été convoquées par une circulaire « tous ménages » au minimum 10 jours avant l'assemblée, par un affichage aux piliers publics et une publication sur le site internet de la commune.

M. le Syndic propose de poursuivre avec ce mode de fonctionnement.

Remarque ou question

Aucune

Votation à mainlevée

OUI	: 37
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

3. Délégation de compétences au Conseil communal pour la période 2016 – 2021

Selon l'article 10, al. 2 de la loi sur les communes, l'assemblée communale peut déléguer au conseil communal la compétence de procéder à différentes opérations, soit :

- l'achat, de la vente, l'échange, la donation ou le partage d'immeubles, la constitution de droits réels limités et toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles ;
- Les cautionnements et sûretés analogues, à l'exception des garanties fournies à titre d'assistance ;
- Les prêts et les participations qui ne répondent pas aux conditions usuelles de sécurité et de rendement ;
- L'acceptation d'une donation avec charge ou d'un legs avec charge.

Le Conseil communal demande les compétences suivantes :

1. Effectuer toutes opérations de vente de terrain à bâtir propriété de la commune pour le prix minimal de CHF 100.-/m²
2. Effectuer toutes opérations d'achat, de la vente, l'échange, la donation ou le partage d'immeubles, la constitution de droits réels limités et toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles pour un montant maximum de CHF 10'000.- par cas.

Remarque ou question

Aucune

Votation à mainlevée

OUI : 37
NON : 0
ABSTENTION : 0

4. Nomination de la commission financière pour la période 2016 – 2021

Au sein de cette commission, une personne a décidé de ne pas renouveler son mandat. Il s'agit de M. Pierre Maillard de Saint-Martin. M. le Syndic le remercie sincèrement pour son engagement tout au long des années durant lesquelles il a œuvré au sein de la commission financière.

Le Conseil communal fait la proposition des personnes ci-dessous pour la législature 2016-2021 :

- Aebischer Yannick
- Bragagnini Borloz Elena
- Giller Stéphanie
- Heimann Catherine
- Maillard Jean-Luc

Remarque ou question

Aucune

Votation à mainlevée

OUI : 37
NON : 0
ABSTENTION : 0

M. le Syndic remercie ces personnes qui s'investissent pour la législature à venir.

5. Nomination de la commission d'aménagement et d'énergie pour la période 2016 – 2021

Dans cette commission toutes les personnes ont accepté de poursuivre un nouveau mandat. Simplement, avec le changement des dicastères, c'est Mme Hugi qui est proposée à la place de M. Débois pour représenter le Conseil communal au sein de cette commission.

Les personnes proposées sont :

- Currat Yves
- Hugi Ursula
- Maillard Eric
- Molleyres Philippe
- Piccand Marc
- Rüfenacht Andreas
- Sonney Frédéric

Remarque ou question

Aucune

Votation à mainlevée

OUI	: 37
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

M. le Syndic remercie ces personnes qui s'investissent pour la législature à venir.

6. Nomination de la commission des naturalisations pour la période 2016 – 2021

Pour cette commission, une personne n'a pas souhaité renouveler son mandat. Il s'agit de M. Joseph Molleyres. Il est remercié chaleureusement par M. le Syndic pour son engagement. Les personnes suivantes sont proposées :

- Currat Françoise
- Corbaz Philippe
- Gobet Bernard
- Gothuey Sandra
- Merlo Yunis Herrera Françoise
- Rigolet Joseph
- Rossier Stéphane

Remarque ou question

Aucune

Votation à mainlevée

OUI : 37
NON : 0
ABSTENTION : 0

M. le Syndic remercie ces personnes qui s'investissent pour la législature à venir.
Il précise que les autres commissions communales ont été renouvelées et les membres ont été nommés par le Conseil communal pour la période 2016-2021.

7. Nomination de l'organe de révision pour la période la période 2016 – 2021

Conformément à la loi sur les communes, art. 98, c'est l'assemblée communale qui désigne l'organe de révision sur proposition de la commission financière.

La parole est passée à M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, qui explique que la commission financière a lancé un appel d'offres pour la révision des comptes de la commune auprès des fiduciaires suivantes :

- Fiduciaire Jordan S.A. à Fribourg,
- Multifiduciaire Fribourg S.A. à Fribourg et Bulle,
- BDO S.A. à Fribourg

Après analyse, la commission a décidé de convoquer les deux premières citées au-dessus.

Les principaux critères de sélection furent le coût, le professionnalisme, l'expérience dans la révision des comptes des communes fribourgeoises, la vision du partenariat, la réputation sur le marché. Après délibération, le choix s'est porté sur la fiduciaire Jordan SA à Fribourg.

Ainsi la commission soumet au vote le choix de la fiduciaire Jordan S.A. pour une durée de trois ans, dès le contrôle des comptes 2016.

Remarques ou questions :

M. Ryszard Rakowiecki demande pourquoi la fiduciaire qui a fonctionné jusqu'à maintenant n'a pas été consultée pour une offre.

M. le Syndic lui répond qu'elle a déjà fonctionné durant six ans, soit le délai maximal prévu par la loi.

Votation à mainlevée

OUI : 37
NON : 0
ABSTENTION : 0

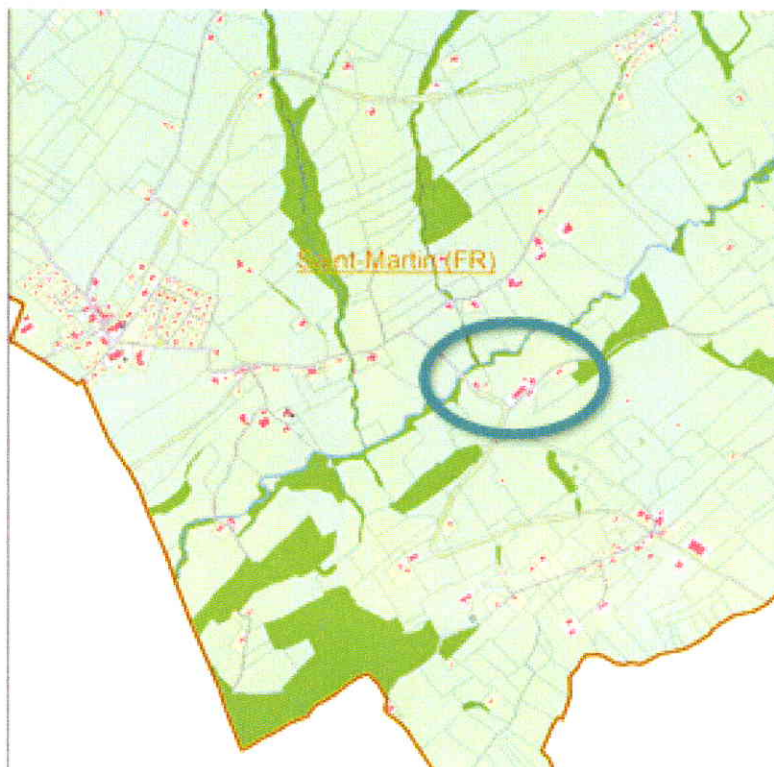
8. Investissement complémentaire : crédit d'étude pour assainissement bâtiments hors zone secteur « Le Froumi »

8.1 Présentation

M. Yves Currat informe que le Groupe E a décidé d'enterrer une ligne aérienne dans le secteur « Le Froumi » et il a pris contact avec le Conseil communal pour savoir s'il était intéressé à profiter des travaux pour équiper le terrain en prévision d'un éventuel assainissement des bâtiments hors zone de ce secteur.

Ce projet concerne le raccordement de quatre habitations.

8.1 Investissement complémentaire : crédit d'étude pour assainissement bâtiments hors zone secteur «Le Froumi»



8.1 Etude pour assainissement secteur «Le Froumi»

Plan de financement

Frais d'étude préliminaire – honoraires ingénieur 9'000.00 SFr.

Financement

Prélèvement surtaxes de raccordements 9'000.00 SFr.

Totaux 9'000.00 SFr. 9'000.00 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts 0.00 %

Amortissement 0.00 %

20

Remarques ou questions :

M. Charly Braillard demande s'il y a une estimation des coûts pour ce travail.

M. le Syndic répond par la négative, car c'est l'étude préliminaire qui permettra de connaître les coûts futurs.

8.2 Rapport de la commission financière

La parole est passée à M. Jean-Luc Maillard de la commission financière pour la lecture du rapport de ladite commission qui propose à l'assemblée d'accepter ce montant.

8.3 Approbation

Votation à mainlevée

OUI : 37

NON : 0

ABSTENTION : 0

9. Investissement complémentaire : équipement informatique pour le Conseil communal

9.1 Présentation

M. Georges-Henri Débois explique que le Conseil communal souhaite acquérir des tablettes informatiques afin de pouvoir accéder au programme xpert.meeting géré par la secrétaire communale pour les séances du Conseil communal. Ainsi tous les procès-verbaux et documents traités en séances de Conseil pourront être accessibles.

9.1 Equipement informatique pour le Conseil communal

Plan de financement

Achat de tablettes , licences , installation , paramétrages	6'000.00 SFr.
--	---------------

Financement

Emprunt sur compte de trésorerie		6'000.00 SFr.
Totaux	6'000.00 SFr.	6'000.00 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts	0.00 %
Amortissement	0.00 %

24

Remarques ou questions :

M. Frédéric Sonney demande si le choix s'est fait sur des tablettes et non sur des PC pour des raisons pratiques d'utilisation.

M. le Syndic répond par l'affirmative.

M. Ryszard Rakowiecki trouve les prix étonnants car le prix des tablettes a chuté.

M. Débois lui répond que le prix comprend également les licences, l'hébergement, l'installation et les paramétrages.

9.2 Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président, informe que la commission financière est favorable à l'achat de ces tablettes.

9.3 Approbation

Votation à mainlevée

OUI	: 37
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

10. Divers

10.1 Conseil communal 2016 – 2021

M le Syndic informe que le Conseil communal s'est reconstitué suite à l'assermentation du 16 avril 2016. Tous les dicastères ont été redistribués à la satisfaction de tous les membres. Il souhaite la bienvenue à Ursula Hugi et Pascal Delessert qui ont rejoint l'équipe du Conseil communal. Ces deux personnes ont pris leur fonction à cœur et ils rempliront parfaitement leur mandat de Conseiller communal dans le respect de la collégialité.



10.2 Inauguration du nouveau local du feu

Les travaux de l'agrandissement du local du feu à Saint-Martin sont maintenant terminés. Les pompiers ont pris possession des lieux et l'inauguration aura lieu le 3 septembre 2016. La population recevra une invitation par « tout ménage ».

10.3 Cabanon à pic-nic à Fiaugères

M. le Syndic informe que des déprédations et des nuisances ont été constatées durant le week-end de la fête des mères au cabanon à pic-nic. La Police a effectué un contrôle à 2 heures du matin et certaines personnes ont été appréhendées pour plusieurs délits et elles ont été amendées. Le Conseil communal est en possession de la liste de ces personnes, dont certaines habitent la commune. D'autres contrôles vont être effectués régulièrement par la Police et le Conseil communal n'hésitera pas à déposer une nouvelle plainte si d'autres déprédations devaient se produire. M. le Syndic rappelle que tout feu est strictement interdit sous le cabanon et qu'un seul endroit est prévu pour les grillades. De plus il est en aucun cas autorisé à se rendre avec des véhicules jusqu'à ce cabanon.

M. Charly Brillard demande si la commune va punir ces personnes.

M. le Syndic lui répond qu'elles ont été amendées.

10.4 La Parole est donnée aux citoyens

Mme Françoise Currat, secrétaire de la commission des naturalisations, informe que lors des auditions les requérants sont régulièrement questionnés sur le nom des montagnes avoisinantes et elle se rend compte que tous ne sont pas très bien informés sur le sujet. C'est pourquoi elle demande si le Conseil communal aurait l'occasion de poser un panorama dans la commune. Cela serait utile pour les requérants, mais également pour les citoyens.

M. le Syndic pense que c'est une très bonne idée. Il pourrait être posé à la place de la fusion.

M. Jean-Louis Aebischer propose aussi de le placer sur le balcon de la salle polyvalente.

M. Olivier Perrin demande ce qui a été endommagé au cabanon à pic-nic.

M. le Syndic lui répond qu'un feu a été allumé sous le pignon. Les personnes présentes ont été amendées car elles se sont rendues avec des véhicules jusqu'au cabanon, certaines étaient en possession de stupéfiants et d'armes blanches. La musique était également trop bruyante après 22 heures.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie toutes et tous pour la confiance témoignée lors des élections communales, pour la confiance accordée tout au long de l'année pour la gestion et le fonctionnement de la commune, ainsi que pour la présence de chacun ce soir à cette assemblée.

Il clôt la séance à 20.50 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Le Syndic :



Gérard Buchs

La secrétaire :



Florence Genoud Bailat

Saint-Martin, le 31 mai 2016

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
NOMINATION DE L'ORGANE DE REVISION
SITUATION AU 24 MAI 2016**

Nomination de l'organe de révision pour le contrôle des comptes de la commune de Saint-Martin

La commission financière a lancé un appel d'offres pour la révision des comptes de la commune de St-Martin auprès des fiduciaires suivantes :

- Fiduciaire Jordan S.A. à Fribourg;
- Multifiduciaire Fribourg S.A. à Fribourg et Bulle et
- BDO S.A. à Fribourg.

Après avoir analysé les offres reçues, la commission financière a présélectionné deux dossiers et a décidé de convoquer la fiduciaire Jordan S.A. ainsi que Multifiduciaire Fribourg S.A.

La commission financière s'est réunie les 18 et 24 mai dernier en présence de Messieurs Gérard Buchs et Georges-Henri Débois pour procéder aux deux entretiens. Suite à cela, la commission financière a statué sur le choix final.

Les principaux critères de sélection furent le coût, le professionnalisme, l'expérience dans la révision des comptes des communes fribourgeoises, la vision du partenariat, la réputation sur le marché.

Après délibération, la commission financière a choisi la fiduciaire Jordan S.A. à Fribourg qui propose un coût annuel forfaitaire de **CHF 3'700.--**, hors taxes, pour un mandat de **trois ans** et qui répond aux critères énumérés. Pour référence, cette fiduciaire a déjà contrôlé de nombreuses communes dans les districts de la Broye, de la Sarine et de la Gruyère, dont notamment la Ville de Fribourg.

En conclusion et conformément à la loi sur les communes, la commission financière soumet à votre vote le choix de la fiduciaire Jordan S.A. pour une durée de trois ans, dès le contrôle des comptes 2016.

Saint-Martin, le 24 mai 2016



Le président : Jean-Luc Maillard



La secrétaire : Catherine Heimann

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
APPROBATION DE DEUX INVESTISSEMENTS SUPPLEMENTAIRES
SITUATION AU 24 MAI 2016**

Monsieur Georges-Henri Débois, vice-syndic et responsable du dicastère " Finances et impôts" a informé la commission financière le 24 mai 2016 sur les deux investissements supplémentaires mis au tractanda de l'assemblée communale du 30 mai 2016 pour approbation. Ces deux éléments concernant l'exercice en cours.

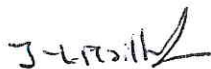
**1ER INVESTISSEMENT : CREDIT D'ETUDE POUR L'ASSAINISSEMENT DES BATIMENTS HORS ZONE
SECTEUR « LE FROUMI » POUR UN MONTANT DE CHF 9'000.--**

Le Groupe E a décidé d'enterrer une ligne aérienne dans le secteur « Le Froumi ». Elle a pris contact avec le conseil communal pour savoir s'il était intéressé à profiter de leurs travaux pour équiper le terrain en prévision d'un éventuel assainissement des bâtiments hors zone de ce secteur. La commission financière n'a aucune remarque particulière à émettre sur cet investissement complémentaire qui, à ce stade, ne concerne que les frais d'étude de ce projet. Elle propose à l'assemblée communale de l'accepter.

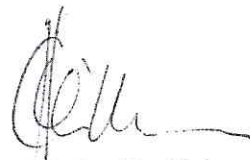
**2E INVESTISSEMENT : EQUIPEMENT INFORMATIQUE POUR LE CONSEIL COMMUNAL POUR UN MONTANT
DE CHF 6'000.--**

La commission financière est favorable à l'achat de sept tablettes informatiques destinées aux membres du conseil de notre commune. Elle propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement complémentaire.

Saint-Martin, le 24 mai 2016



Le président : Jean-Luc Maillard



La secrétaire : Catherine Heimann